BIELLE

Bulletin Municipal

SOMMAIRE

Juillet 2017

- **Le mot du Maire**
- **Ecole**
- **Parc National**
- **Associations**
- **Travaux**
- **Personnel**
- **Au jour le jour**
- **PLU**
- **ETC…**

LE MOT DU MAIRE

Nous voici à mi-mandat. Les projets affichés il y a trois ans se concrétisent peu à peu. Après les lourds travaux de séparatif Eaux-Usées / Eaux-Pluviales sur la rue du Bénou, suivis de l'enfouissement des réseaux réalisés en 2016, c'est le chantier de l'école qui s'achève aujourd'hui.

Ce programme d'investissement se poursuivra dès cet été par des travaux de voirie et d'aménagement consécutifs aux obligations faites par la loi dans le cadre de l'accessibilité des handicapés aux bâtiments publics. La rénovation de l'éclairage public sera aussi poursuivie.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) se poursuit. Vous trouverez dans ces pages une présentation des objectifs et des enjeux de ce document qui dessinera l'avenir de la commune. Urbanisation et protection des paysages, du patrimoine, des ressources seront ainsi redéfinis pour les dix années à venir.

Tout cela dans un contexte financier difficile suite aux baisses constantes des dotations de l'état. Pourtant, cette année encore la municipalité a choisi de ne pas modifier les taux d'imposition afin de ne pas augmenter l'effort demandé aux contribuables. L'effort portera donc sur la baisse des charges de fonctionnement.

Bonne lecture et bonnes vacances à tous.

Rappel : toutes les délibérations prises lors des conseils municipaux, sont consultables sur :

► www.mairie-bielle.fr

Ecole de BIELLE

Les travaux de construction de la nouvelle cantine scolaire sont aujourd'hui terminés. Située à l'arrière du bâtiment principal, en lieu et place des anciens garages, cette cantine sera à disposition des enfants et du personnel dès la rentrée de septembre, offrant à tous un espace lumineux, isolé et fonctionnel. Le mobilier sera lui aussi remplacé ainsi que le matériel professionnel nécessaire au fonctionnement. A noter que ce dernier investissement est pris en charge financièrement par la commune de Bilhères dans le cadre des excellentes relations entre nos deux communes.

Parallèlement à ces travaux de construction, les sanitaires ont été entièrement refaits dans le respect des normes d'hygiène comme des contraintes d'accessibilité.

Le Parc National et l'école

Dans le cadre d'un partenariat avec le Parc National les élèves du regroupement pédagogique ont travaillé sur le thème des traces, contes et légendes. Tout au long de l'année, ils ont bénéficié de l'intervention d'un garde pour les sensibiliser au milieu naturel, ainsi que de moments de partage et de découverte de contes avec David Bordes. Fin mai, un séjour de 2 jours à Pont de Camps, toujours encadré par les gardes du Parc, a clôturé ce partenariat. Pour finaliser le projet, les élèves de Bielle ont présenté un film d'animation lors de la fête de fin d'année, le vendredi 30 juin.

De plus, dans le cadre des 50 ans du Parc National, une journée a été organisée sur le plateau d'Anéou pour tous les élèves des écoles de la vallée. Durant cette journée, ils ont participé à différents ateliers nature : parcours sensoriel, découverte des cinq sens, lecture de paysage, décoration de cailloux…

Enfin, lors de la prochaine année scolaire, l'école sera dotée d'un hôtel à insectes puis d'un poulailler avec l'aide technique et financière du Parc National (aide au choix du matériel, à l'installation...) Ce projet favorisera l'implication des familles dans la vie de l'école tout en permettant aux enfants de découvrir la vie des animaux.

Associations

Depuis un an, l'association « Esprit Atelier » occupe les locaux au-dessus de l'école. Une vingtaine de peintres y travaillent sur différents thèmes avec leurs propres styles et techniques. On peut découvrir dans les différentes salles : aquarelles, pastels, collages, peintures à l'huile et dessins illustrés de beaux poèmes et de sculptures. Dans un esprit de partage et de découverte de l'art, les artistes ont accueilli les élèves de l'école de Bielle dans leur Atelier.

► Affiche réalisée avec les enfants de l'école de BIELLE et Esprit Atelier

Les travaux

La dernière tranche de travaux dans la rue du Bénou débutera dans quelques jours. Dans un premier temps seront posés grilles et avaloirs de récupération des eaux pluviales. Ces grilles devant être reliées au réseau, la rue sera partiellement coupée. Ces travaux seront interrompus du 4 au 21 août et reprendront après les fêtes du village. Seront alors mis en place les caniveaux. Cette deuxième phase devrait se terminer fin septembre. La réfection définitive du revêtement, après une période obligatoire de tassement des sols, interviendra en fin d'automne.

Après les travaux de rénovation des systèmes de commande de l'éclairage public, le conseil municipal a mis en œuvre l'extinction nocturne de 0H20 à 5h depuis le mois de Juillet 2016. Le bilan financier est positif, il permet une économie de 19 % sur la facture annuelle. Au-delà de l'aspect purement financier, l'extinction s'inscrit également dans le cadre du Grenelle de l'environnement en limitant la pollution lumineuse source de perturbation pour la biodiversité : insectes, oiseaux migrateurs pouvant être désorientés, plantes et même les personnes retrouvant la nécessaire alternance jour-nuit pour les organismes.

L'inquiétude fondé sur le risque d'augmentation d'incivilités ou de cambriolages, n'a pas été constatée, ni signalée tant par la population que par la gendarmerie. Le bilan reste donc positif pour le conseil municipal qui envisage de reconduire l'opération. L'argent économisé sera réinvesti dans la dernière phase de rénovation de l'éclairage public. Les lampes à vapeur de sodium, aujourd'hui obsolètes et très énergivores seront donc remplacées.

Le personnel communal

Après Fernand LAGOUARRE parti à la retraite fin 2016, trois autres employés communaux nous ont quitté au cours de ce premier semestre 2017 :

Francis BOUDIN parti à la retraite le 30 mars. En assurant pendant plus de 4 ans les remplacements des employés titulaires il aura permis une parfaite continuité dans le service.

Bernard LAYRIS parti le 30 avril. Victime d'un grave accident du travail en septembre 2012 et en arrêt de travail depuis lors, sa situation administrative a enfin été réglée.

Renée SARRAILH, partie le 30 juin. Secrétaire de mairie depuis 35 ans, mémoire vivante de la commune, grande spécialiste de la navigation dans les méandres des diverses administrations de tutelle, aide indispensable pour tous ceux et celles qui ont participé un jour à la gestion de la commune, et, pour terminer, formidable formatrice de son successeur.

Un grand merci à eux tous et bienvenue à leurs successeurs : Alexandre MIRO, titularisé le 1er mars comme Agent technique, Michel MOURET nouveau secrétaire de mairie et Marie-Reine CAUBE en charge de l'Agence Postale Communale.

Au jour le jour

Feux de Jardin : Nous vous rappelons que les feux de jardin sont assimilés à du **brûlage de déchets à l'air libre**. A ce titre, ils sont formellement **interdits** tant pour des questions environnementales que pour éviter les désagréments occasionnés au voisinage.

Ces déchets verts doivent être broyés sur place ou déposés dans les déchetteries de Louvie-Juzon ou de Geteu… et en aucun cas être déversés dans le lit de l'Arriu-Mage.

Ramassage des déchets verts : A compter du 4 août, la commune organisera un ramassage des déchets verts. Ce service sera réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans. Il sera effectué le vendredi des semaines impaires dans l'après-midi (le même jour que le ramassage des caisses jaunes par la CCVO). Les personnes intéressées doivent venir s'inscrire en mairie où leur sera délivré un sac destiné à stocker ces déchets en attente de la collecte.

Rejets dans le réseau d'assainissement : Depuis plusieurs semaines, la station d'épuration reçoit des effluents d'origine industrielle (peintures, vernis, graisses…). Ces rejets sont **strictement interdits**. Ils constituent une menace grave pour son bon fonctionnement. A terme ils entraîneront de lourds travaux de réhabilitation de la station dont le coût sera inévitablement répercuté sur le forfait assainissement payé par chacun. Une enquête est ouverte et la commune poursuivra les contrevenants.

L'entretien de la commune, la mise en valeur de ses richesses, la conservation de son patrimoine sont et seront de plus en plus l'affaire de chacun d'entre nous. Malgré le matériel investi, les agents communaux ne peuvent pas être partout. Les chiens divagants en toute liberté, les poubelles déposées çà et là ou jetées dans le gave, les petites décharges sauvages constituent de petites incivilités qui gâchent le quotidien de la plupart des habitants. A chacun d'être vigilant.

50 ans du Cuyala

Dimanche 9 juillet, le Cuyala a fêté ses 50 ans d'existence. Ce fût l'occasion de retrouvailles pour tous les membres, anciens et actuels.

Accompagnés par les chanteurs de BIELLE pour l'animation et par les artistes d'Esprit Atelier pour la décoration autour des tables du repas, les danseurs se sont retrouvés autour des musiciens ossalois pour fêter cet évènement.

Rendez-vous à tous pour les fêtes de BIELLE les 19 et 20 août sur la place du Poundet.

Par délibération du 11 mai 2015, la commune de Bielle a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), document de planification moderne répondant aux exigences de la loi « ALUR » (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) mais également aux lois Grenelle instituant les principes de développement durable dans les réflexions communales.

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Habitations, agriculture, commerces, entreprises, écoles, routes, places, chemins, bois, cours d'eau,… la commune, c'est tout ça à la fois ! Un ensemble d'activités regroupées en un lieu où se concentre la population.
Se dessinent alors des enjeux de l'aménagement du territoire qui nécessitent en amont de déterminer et d'appréhender le fonctionnement de la commune, dans un contexte intercommunal de plus en plus présent.
Pour appuyer les élus dans cette démarche, un outil existe : le Plan Local d'Urbanisme.
Le Plan Local d'Urbanisme est le document qui remplace l'ancien Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) qui a disparu depuis mars 2017. Il permet, au travers d'éléments nouveaux et obligatoires définis par le code de l'urbanisme, de prévoir le développement cohérent d'une commune en tenant compte des impératifs du développement durable (notamment par rapport à la consommation de l'espace) et en intégrant les évolutions ainsi que les besoins, à terme, de tous les habitants.
Ce nouvel outil d'urbanisme, moderne et efficace, est un document prospectif visant à définir et à esquisser la commune de demain dans ses nouvelles zones à urbaniser, dans la protection des paysages et des ressources, tout en préservant la qualité urbaine et architecturale.
Le P.L.U. doit dépasser les demandes individuelles pour préparer l'avenir !

Les évolutions réglementaires renforcent la dimension environnementale du document…

Ainsi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme est l'expression claire et accessible du projet de développement à court, moyen et long terme de la commune. Il se doit de :

- Définir les orientations générales en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Fixer les objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les documents réglementaires (plan de zonage et règlement écrit) traduisent de façon concrète les orientations fixées précédemment ; le territoire est découpé en 4 grands types de zones en fonction de leur vocation (zones urbaines, zones à urbaniser, zones agricoles et zones naturelles) et chaque secteur de la commune est délimité en fonction de ses caractéristiques, ses contraintes, ses besoins et des objectifs poursuivis.
Dans les zones « à urbaniser », le P.L.U. intègre la définition d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), permettant ainsi, pour certains secteurs, de définir les grandes orientations d'aménagements (par exemple : organisation générale, accès, espaces verts, phasage d'ouverture à l'urbanisation).

Le déroulement de l'élaboration du P.L.U.

Le P.L.U. s'élabore en 4 grandes phases successives :

Etape 1 - Diagnostic

Etape 2 - Projet communal (PADD)

Etape 3 - Projet de P.L.U. : la traduction du projet communal en termes de zonage, de règlement et d'orientations d'aménagement et de programmation

Etape 4 - Phases administratives

Les études ont démarré en août 2016 et le conseil municipal travaille actuellement sur le projet communal. Du diagnostic ont émergé un certain nombre d'enjeux parmi lesquels ceux :

- liés à la démographie : la commune peine à stabiliser sa population et à accueillir des familles ;
- liés à la qualité des espaces naturels, du patrimoine et du paysage à préserver : l'identification de sites remarquables contribue à la qualité du cadre de vie mais apporte en contrepartie des contraintes ; les possibilités d'évolution des granges sont également fortement encadrées par la règlementation (« loi montagne » en particulier) ;
- liés aux risques présents sur une partie du territoire, avec des risques d'inondation qui concerne le village et les bords du gave ;
- liés aux activités agricoles, touristiques, commerciales et artisanales qui constituent l'ossature de l'économie locale.

Pour votre information et votre participation

Un registre est déposé en mairie pour recueillir vos avis, remarques et questions.
De plus, vous serez informés par affiche, par le bulletin municipal ou par le site internet de la commune de l'avancée du dossier. Une réunion publique sera organisée au cours de l'élaboration du P.L.U.